

**8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**  
**Parcours en protection de l'enfance**  
**PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES**  
**Comment mieux les assumer pour mieux agir ?**

**AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 ([www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr))**

## **Mardi 16 juin : SEANCE PLENIERE : RESTITUTION DES ATELIERS**

■ Restitution de l'essentiel des ateliers par les rapporteurs de chacun des cinq ateliers.

### **Didier Lesueur :**

Je vous propose que nous reprenions nos travaux pour cette dernière après midi. On va commencer par la restitution des ateliers qui ne sera pas une synthèse à proprement parlé, la synthèse et les éléments de débat vous les trouverez dans les actes, mais qui sont un peu les points un peu saillants, points d'étonnements, point d'achoppements, interrogations voire désaccords qui auront pu émerger lors des échanges, très nombreux et je vous en remercie encore de votre participation ce matin. On va commencer par le premier atelier « Evaluation des situations », le modérateur était Cristelle Martin de l'Ancas, association et c'est Thierry Pequignot, directeur enfance famille d'Ille-et-Vilaine qui porte ce rapport, Thierry, sept minutes.

### **ATELIER 1 : Thierry Pequignot, directeur Enfance-jeunesse-sport du Département d'Ille-et-Vilaine.**

Bonjour à tous, oui cet atelier a suscité de très nombreuses interventions, ça a été très interactif avec la salle, plus d'une vingtaine donc ça a vraiment répondu aux attentes. Alors quelques éléments que je partage sans exhaustivité. Tout d'abord il y a eu un échange autour d'un enjeu important autour de la communication, comment travailler pour libérer cette parole, on a évoqué aussi bien la question des médecins libéraux sur lesquels on dit finalement il y a des médecins qui nous disent on ne signale pas parce que je suis dans le soin donc quelque part je ne me sens pas tout à fait concerné par les informations préoccupantes. Donc là on sent bien, il y a un réel chantier à ouvrir et engager, mais c'est aussi les professionnels de santé, y compris dans les hôpitaux. Un témoignage d'un médecin qui nous a parlé de cette difficulté, cette diversité. Cette communication aussi nécessaire en direction des enseignants, ça a été témoigné, une piste a été évoquée en disant comment travailler la formation mutuelle enseignants et professionnels de la protection de l'enfance. Et des témoignages ont aussi été dits en direction d'élus locaux, un bénévole indiquant qu'il était allé jusqu'à faire de la formation, de la sensibilisation. Et à chaque fois un point commun c'est que cette mobilisation, cette information conduit finalement, quand on va à la rencontre de ces professionnels de tous horizons, quand on leur explique ce qu'il se fera après une information préoccupante, comment on travaille, comment on n'est pas dans la punition mais bien dans un mode où il s'agit de s'occuper du bien être de l'enfant, là la parole se libère, des informations remontent, des échanges se créent donc il y a vraiment un enjeu, presque en amont de l'évaluation qui est cette sensibilisation et cette communication. Presqu'une invitation finalement qui nous a été lancée par quelqu'un dans la salle, est-ce que l'on n'aurait pas aussi à transformer notre langage ? On parle de placement, on parle de danger, de retrait, d'informations préoccupantes, quelqu'un a dit même informations

énervantes, tant ça nous mobilise de façon quotidienne, est-ce que l'on n'a pas à mettre plus l'accent sur le soutien, sur le bien-être, sur ce que l'on vise à travers cette action, et pourquoi ne pas parler d'informations mobilisantes ? Une évocation. Pour le premier enjeu.

Un second défi a traversé vraiment toute cette matinée et l'image qui m'est venu en écoutant les uns les autres c'est l'image un peu d'un funambule, cette image on l'a déjà eu hier et comme un funambule les professionnels sont sur cette corde raide parfois avec le doute oui mais le doute en le regardant peut-être de façon positive. Le doute, si c'était notre moteur qui nous permettait d'avancer doucement, progressivement sur cette fameuse corde raide. Doucement et de façon encordée, alors doucement, toute la matinée il a été question du temps, de notre rapport au temps, de se donner le temps et surtout cette vigilance de ne pas systématiser, de ne pas se précipiter. La précipitation c'est le précipice garanti. Donc le temps est un facteur de réussite. Deux exemples très concrets, dans un hôpital se donner quelques heures de plus pour prendre le temps d'accueillir une jeune adolescente qui va faire l'objet d'un examen gynécologique plutôt que de le faire à 3h du matin par l'interne présent. Se donner ces quelques heures c'est se garantir un travail pour la suite. C'est parfois renoncer que tout soit fait au premier entretien et le faire au second. Ça peut être aussi décaler un certain nombre de nos priorités, de nos tensions, en se donnant cet espace du temps. Donc un élément vraiment clé autour de cette première notion. La seconde j'ai dit encordée, oui encordé c'est être en lien finalement, et là aussi quelque part être seul en protection de l'enfance c'est être en danger donc notre travail tous ensemble c'est certainement nous apporter des sécurités mais ce qui ne va pas nous accrocher, nous empêcher d'avancer mais nous aider à avancer sur cette corde raide, corde difficile d'opérations parfois de funambules, en tous cas cette invitation à rechercher un équilibre. Un équilibre entre au moins plusieurs choses, la première peut-être un équilibre autour de mon implication indispensable, ça a été dit, et on en témoigne tous les jours, s'il n'y a pas de lien avec la personne, la famille, l'enfant, qu'est-ce que l'on va bien pouvoir faire ? Pas grand-chose, je pense. Donc mon implication mais c'est aussi mon autonomie, ma responsabilité, c'est le premier volet de cet équilibre mais j'ai envie de dire attention quand la responsabilité devient lourde, on a peut-être un risque de bascule et d'usure professionnelle aussi. De l'autre côté pour équilibrer c'est aussi trouver du lien, trouver du lien avec une équipe, une équipe de proximité, nos proches, nos plus proches, et là c'est un élément d'assurance, donc la qualité de la relation est importante là aussi mais aussi ce lien peut se faire dans un environnement un peu plus large, celui de mon territoire donc les liens avec les écoles, avec la justice, avec tous les acteurs. Voilà toujours une question d'invitation de l'équilibre.

On a bien senti ce matin que l'on était invité à croiser nos regards de façon très différente, que l'on soit du domaine du social, du médico-social, que l'on soit psychologue, puéricultrice, l'ensemble des métiers, et croiser nos regards, une amie belge nous a dit mais n'oubliez pas jusqu'aux juristes, pensez à cette question de juriste dans vos équipes, voilà donc une invitation à faire équipe ressources. Alors équipe pour partager nos doutes, nos responsabilités et également définir qui est le mieux placé dans l'équipe pour intervenir, et là on est invité à avoir de la souplesse, deux exemples, le Morbihan qui ont une CRIP avec une équipe en centrale mais assez réduite, quatre agents plus une chef de service, et en même temps des équipes de terrain qui vont dans la plupart des cas faire l'évaluation et dans certains moments, l'équipe de central va intervenir en soutien, voire va prendre en charge dans les situations complexes, on sen tout ce maillage, tout ce travail qui est fait, et qui nous incite à toujours prendre ce temps de voir qui est le mieux placé. Et notre collègue pédiatre nous disait dans sa pratique professionnelle c'était également la même question, il faut être certainement plusieurs mais quelque part il faut savoir pouvoir faire lien avec les collègues et définir qui vient. Donc une invitation à croiser nos regards dans un processus finalement d'objectivation. Cette objectivation on a dit qu'il fallait qu'elle soit centrée sur la santé, le bien-être de l'enfant, pas la santé corporelle mais bien dans sa composante complète, qu'elle devait être différenciée selon les âges et il nous a été rappelé un enfant de 0 à 3 ans n'a pas le même rapport au temps que nous évidemment donc on doit certainement accepter d'avoir des approches différenciées par rapport à des situations plus traditionnelles et donc de se répartir les temps.

Enfin dernière invitation, peut-être regarder de façon équilibrée nous-mêmes les fragilités des situations que nous rencontrons, les carences, les blessures de ces enfants et de ces familles, mais ne pas oublier de le rééquilibrer en regardant les ressources de cette même famille, de son environnement, de son entourage, qui appelle une invitation vraiment à être dans une démarche très participative. N'opposons pas mais travaillons l'équilibre.

Et pour conclure, juste une petite surprise que l'on a partagé dans le petit groupe de synthèse que nous avons eu ce midi, on a finalement très peu évoqué les questions d'organisations dans le cadre de cet atelier, on l'a très peu évoqué, de façon marginale, c'est un élément de surprise pour moi, surtout dans le cadre des contraintes que nous connaissons dans les départements. Et enfin une question que je vous laisse, qui nous a été proposée c'est finalement dans nos pays, dans nos communes, dans nos territoires, quels sont les espaces où comme parent je peux dire sans crainte que je n'en peux plus, que je suis à bout et que j'ai besoin d'aide ?

**Didier Lesueur** : Merci Thierry, on peut applaudir, exercice très difficile de synthèse. Deuxième atelier « Situations de crise » qui était modéré par Marc Rouzeau du centre de formation Askoria et c'est Daniel Macé, DGA des Côtes-d'Armor en charge des solidarités qui reprend le flambeau pour sept minutes.

## **ATELIER 2 : Daniel Macé, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor**

L'atelier a aussi été bien entendu très riche en échanges, à la fois en ce qui concerne le nombre et le contenu. On a commencé par un certain nombre de définitions, notamment via Catherine Sellenet qui a insisté sur les critères de risque, le risque confondu avec danger, ça a été déjà dit hier au point de parler aujourd'hui de risque de danger, qui est quand même un certain glissement de sens, et aussi insisté sur le fait que la prise de risque finalement est inhérente à la protection de l'enfance et qu'une partie de l'exercice consiste à trouver le bon positionnement entre l'exposition au risque et son éloignement. Et la crise est polysémique, pluridimensionnelle, elle peut être aussi porteuse et créatrice de changement, et on en a eu une belle illustration avec l'expérience menée par le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui est parti en réalité de trois niveaux de crise : une crise institutionnelle avec un conflit social, une crise professionnelle que tous les départements connaissent avec des travailleurs sociaux et des professionnels au sens le plus large qui ne se retrouvent plus dans leurs métiers, qui sont en recherche de sens dans ce qu'ils font au quotidien, et puis bien entendu au plus près du terrain des crises d'ordre familial. Et ces trois niveaux de crise ont débouché en réalité sur trois niveaux de prise de risque, une prise de risque au niveau institutionnel avec un portage politique qui a été fort avec une institution qui s'est emparé des problèmes, une prise de risque au niveau des professionnels qui se sont engagés dans des changements de pratique, y compris au niveau des horaires ce qui n'est pas toujours très facile à prendre en compte, et bien sûr aussi au niveau des familles et dans les fonctionnements intrafamiliaux et personnels. Ça c'est soldé par des interventions qui se caractérisent par un certain nombre de points, d'abord une très grande réactivité, à intervenir au pied levé, une grande intensivité avec des interventions extrêmement rapprochées à certain moment et je dirais en toile de fond une interrogation permanente, est-ce que ce que l'on fait est bien et pertinent ? Est-ce qu'il ne faudrait pas passer à autre chose ? Donc cette interrogation permanente qui permet de maintenir ou d'infléchir le cap. Et dans les relations avec les familles baser sur des engagements mutuels mais sur des objectifs faciles à atteindre, des petites choses du quotidien. Et les conditions de ces expérimentations qui ont été évoquées, qui sont propres aux différentes interventions que l'on a pu avoir au cours de la matinée c'est la nécessité d'avoir des professionnels qui sont sécurisés là encore, encadrés et fortement soutenus par leur institution, par leur direction, leur encadrement de proximité, qu'ils bénéficient de formation adaptée à leur demande à eux et pas de façon verticale, et des interventions qui relèvent de la pluridisciplinarité et le débat est constant, semble-t-il une balance entre la polyvalence et la spécialisation. Mais des limites aussi à cette prise de risque, ça a été dit plusieurs fois il ne s'agit pas de jouer aux kamikazes, à jouer à la roulette russe et je reprends les expressions qui ont été

employées, et les familles ne sont pas des cobayes donc effectivement il faut aussi faire très attention et comment ne pas évoquer quand on parle de ces sujets-là la question des moyens qui revient de façon totalement récurrente. Cette question des moyens est intégrée aujourd'hui, ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas regrettée, et s'agissant des institutions, il est assez clair aussi que quand des moyens supplémentaires sont mis à disposition et ça a été le cas dans le département d'Ille-et-Vilaine, l'institution attend aussi un certain retour sur investissement avec notamment les diminutions de prise en charge, les modifications.

Sur les modalités un débat a traversé tout l'atelier sur l'action sans mandat ou action avec mandat, quitte à s'en affranchir comme c'est le cas de l'expérience qui nous a été présentée par le département du Finistère et Julie Fergane nous a expliqué que finalement tout dépend des conditions dans lesquelles les décisions sont prises, l'essentiel est de faire attention à ce que l'enfant reste bien le sujet au milieu du dispositif et ne devienne pas l'objet de la mesure surtout si les mesures sont prises en urgence. Et elle a insisté sur la nécessité de la continuité du travail social et d'un travail social créatif y compris en cas d'enquête pénale et elle a insisté sur le risque de sidération devant le pénal qui quelque fois fige l'ensemble des interventions.

La question de la radicalisation s'est invitée après dans le débat avec les difficultés sur le ciblage des risques véritables et la question de l'intervention du droit commun de la protection de l'enfance dans ces situations avec des intervenants qui sont sur un spectre extrêmement large puisque allant du renseignement intérieur jusqu'au travail social. Et il y a eu un débat et des interrogations assez fondamentales sur la nécessité de connaître les codes des autres pour les travailleurs sociaux quitte à travailler après ces codes culturels, ces codes religieux, ces codes territoriaux. On a parlé de jeunes en mutation et de l'utilisation des mêmes moyens qu'eux, notamment les nouvelles technologies qui étaient nécessaires justement pour être en contact le plus direct.

Et en conclusion dire que la conclusion c'est justement la nécessité d'avoir une palette complète d'interventions, de ne pas être prisonnier des dogmes, de pouvoir utiliser tous les outils à disposition, ne pas être dans le tout placement ou pas de placement du tout, de ne pas sacrifier les crédits de la prévention spécialisée pour citer un peu les deux extrêmes, éviter la systématisation des réponses qui ont pu être déjà éprouvées et la question des visites médiatisées a été évoquée, et le besoin d'avoir dans nos équipes, dans nos institutions, dans nos associations, des pionniers qui font remonter les débats, leur désir de changement parce que la loi en définitive n'intervient qu'en conclusion et n'intervient généralement que pour entériner des changements qui sont déjà intervenus sur le terrain.

#### **Didier Lesueur :**

Merci Daniel Macé. Troisième atelier « projet de l'enfant » qui était modéré par Marie Derain, ancien défenseur des enfants et c'est Roland Willocq qui est vice-président de la Fédération nationale des Adepape qui fait la synthèse en sept minutes.

#### **ATELIER 3 : Roland Willocq, vice-président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape)**

C'est vrai que nous avons comme les autres intervenants parler du temps justement, de contraintes, de richesses des échanges, de prises de risque sans prime de risque. Nous avons aussi parlé de moyens, de mandat, d'objet et de sujet. Mais nous avons surtout bénéficié des comptes-rendus du Finistère qui met en place un projet pour l'enfant pour les enfants pris en charge dans ses services et de l'association SOS Petits princes du Nord qui elle aide des parents dans leur rapport avec les décideurs de placement. D'emblée on a pu noter les difficultés rencontrées ou exprimées par les professionnels face à un projet pour l'enfant où la collaboration apparaissait comme une base. La place des familles d'accueil d'ailleurs y était peu existante et les professionnels avaient du mal à concilier protection de l'enfant et aide à la parentalité. On sent donc dans ce cadre le besoin d'harmonisation pour ne pas avoir 101 PPE pour 101 départements. De plus la transmission des informations à caractère confidentiel pose elle aussi le problème de sa diffusion entre professionnel

et vers les familles et l'enfant. Le bouleversement de la temporalité de l'intervention a été aussi un facteur quelque peu déstabilisant, il semble d'ailleurs nécessaire de respecter le rythme de chaque famille dans l'élaboration d'un PPE. Au-delà nous avons découvert la capacité des parents d'enfants accueillis à exprimer accord ou désaccord. La capacité à revisiter les pouvoirs institutionnels vers une plus grande lisibilité de l'intervention sociale. Cette sorte de partage de diagnostic a fait disparaître ou fait disparaître déjà cette solitude décisionnelle des travailleurs sociaux par un besoin de co-construction, de collaboration et d'adhésion partagée au projet. Le besoin pour le professionnel ou la professionnelle de marcher avec l'ensemble des partenaires et d'être en écoute vers l'enfant et la famille modifie les postures et les représentations codifiées qui peuvent avoir été mémorisées au préalable. Le projet pour l'enfant apporte nécessairement le débat contradictoire et l'adhésion dans cette collaboration apporte plus facilement un bénéfice de paix sociale. On a montré le besoin et la capacité des parents à conscientiser leurs besoins et leurs attentes ainsi que ceux de l'enfant. Ils sont plus investis, ce qui donne un confort décisionnel plus consensuel. La place de l'écrit et de l'oralisation de l'écrit s'en trouve modifiée voire à un certain moment largement minoré au bénéfice d'une sécurisation liée à une transparence d'un projet pour l'enfant lisible par tous les intervenants. Le défenseur des droits a demandé de promouvoir dans ses recommandations un projet pour l'enfant portant une démarche construite tenant compte de l'environnement global et de l'évaluation des besoins spécifiques de l'enfant, c'est ce que notre atelier s'est efforcé de mettre en exergue autant par les rapports proposés que par les questions pertinentes qui ont émaillé le débat avec la salle. Pour conclure je dirais que c'est à partir du moment où les professionnels prennent en compte les besoins effectifs des enfants, et favorisent leurs expressions et celles des parents, que malgré les prises de risque, le projet pour l'enfant devient la réponse la mieux adaptée, l'innovation y est encouragée du fait de la nécessité d'ajuster les dispositifs sans demander aux enfants et aux familles de s'y adapter. Je vous remercie de votre attention.

**Didier Lesueur :**

Merci Rolland Willocq. Quatrième atelier « La relation éducative », il était modéré par Jean-Claude Placiard, conseiller à l'Odas et c'est Olivier Hiroux, directeur adjoint en charge de la protection de l'enfance au département du Morbihan qui prend le gant pour faire un retour de sept minutes.

**ATELIER 4 : Olivier Hiroux, directeur adjoint de la Protection de l'enfance du Département du Morbihan**

Donc un atelier assez riche en question, avec 45 questions et quelques unes qui traînaient dans nos sacs. On a abordé quatre thèmes, le premier thème c'est bien entendu la prise de risque, d'abord abordé sous l'aspect normatif et sécuritaire et qui vient abîmer ou parfois empêcher la relation éducative. Un directeur d'établissement a pu nous dire « nous devons faire vivre quelque chose de la vie familiale à l'instar de ce qui se passe dans n'importe quelle famille ». Alors la question est de savoir a-t-on besoin d'un brevet d'Etat pour accompagner un jeune au ski ? A-t-on besoin d'un brevet d'Etat pour emmener les jeunes de l'aide sociale à l'enfance parfois simplement en baignade ? Peut-on et doit-on légiférer sur la relation éducative ? On voit que toutes ces entrées nous conduit parfois à standardiser, à robotiser un petit peu nos modes d'intervention, une seule proposition serait à retenir, celle de faire attention aux référentiels qui ne doivent surtout pas devenir des normes mais rester ce qu'est un référentiel c'est-à-dire un ensemble de repères pour l'action éducative.

Dans un deuxième temps la relation éducative, c'est une confrontation entre une temporalité de l'enfant à respecter et une temporalité institutionnelle qu'il convient d'aménager dans l'intérêt de l'enfant. A ce titre-là nous avons pu évoquer l'accentuation des charges administratives pesant sur énormément d'équipe opérationnelle, qui réduit considérablement le champ de l'intervention directe auprès de l'enfant. Là encore on retrouve les items de sécurisation sociétale probablement. Il est à noter que la relation éducative est aussi dépendante de la mesure elle-même, et on voit bien le distinguo sur le degré d'attachement que l'on peut avoir entre un accueil familial long et un accueil d'urgence ou un accueil en centre de l'enfance qui va nous permettre d'orienter l'enfant au bout d'un mois, deux mois, trois mois. Derrière c'est aussi la question faut-il un temps long pour

s'attacher ? La réponse serait probablement non car il existe aussi une qualité, une intensité à maîtriser. Nous citerons le témoignage de Claude Félix-Wantersten de l'Adepape qui nous dit « trois personnes ont compté dans ma vie et m'ont sauvé la vie », ces trois personnes, ce sont des personnes qu'il a croisé, un prêtre, un instituteur et un entraîneur de foot me semble-t-il. La relation éducative se sont donc, on le voit bien, des espaces de rencontre multiples avec des enfants, des parents, des professionnels, des institutions, et il faut, et je rejoindrais l'un des groupes, partager ce temps et ces temps de rencontre. Aussi ma proposition est assez simple c'est de renforcer les instances de régulation et surtout savoir qui fait quoi et pourquoi ? Nous avons eu la chance d'avoir Monsieur Alain Grevot qui a travaillé en collaboration avec Marie-Agnès Féret sur le milieu de vie, qui nous a fait part des préconisations à venir dans son rapport. Sur le milieu de vie, d'abord le constat celui d'une question familiale qui l'emporte avant la question de l'intérêt de l'enfant. Une complexité du dispositif qui confère à ce que l'on colle l'enfant à une mesure et non pas l'inverse. Un rappel, celui que le président du conseil départemental doit être garant de la cohérence et de la continuité du projet. Qu'en est-il de la fragmentation du milieu ouvert ? Il faut donc aller au bout de l'esprit de la loi de 2007, ce qui n'est pas sans poser la question des dogmes et de bousculer toutes nos croyances. La question du mandat global est ainsi posée et elle devrait nous permettre peut-être de confier au président du conseil départemental celui de garantir réellement le projet pour l'enfant. Et Alain Grevot va assez loin en proposant notamment de réfléchir voir de renoncer aux habilitations justice et de confier enfin au président du conseil départemental ce rôle de pilote et de chef de file. Il conviendra également de réviser nous a-t-il dit le statut des cadres de l'enfance et de donner une véritable autonomie décisionnaire à ceux-ci. Redonner la parole aux anciens enfants accueillis en protection de l'enfance nous semble une évidence. Finalement il s'agit de redonner priorité au contenu, au regard de l'intérêt de l'enfant.

Troisième proposition bien entendu nous lirons tous le rapport d'Alain Grevot et de Marie-Agnès Féret et il convient d'encourager les départements à se saisir de ces propositions, à s'engager au niveau des moyens nous semble-t-il et de revisiter l'intégralité de ces interlocuteurs décisionnaires que sont le président du conseil départemental et les magistrats de l'enfance.

Quatrième point la relation éducative en accueil familial a ceci de particulier qu'elle s'inscrit au cœur de l'attachement, au cœur des liens et de toutes ces figures d'attachement. Les Côtes d'Armor ont exposé ainsi le dispositif dédié aux accompagnements spécifiques aux assistants familiaux et la difficulté de dissocier le projet pour l'enfant et le métier d'assistant familial. Ce que l'on a surtout retenu c'est doit-on aller vraiment jusqu'à la professionnalisation à outrance ? La véritable question est celle de savoir où tout au moins de dire et d'énoncer, de renforcer, de confirmer qu'un assistant familial c'est d'abord une famille d'accueil, d'abord un conjoint, des enfants, des familles de familles, et tout ceci sont des environnements permettant effectivement peut-être un attachement plus sécurisé. Pour tous c'est la richesse, c'est la spécificité de ce mode d'accueil qui convient, y compris pour les enfants que l'on a dénommé hier les incasables, ces jeunes à problématiques multiples, ces jeunes à multiples fractures, à multiples ruptures. La proposition qui peut suivre est celle de réaffirmer l'accueil familial dans toutes ces composantes et de préserver si possible cette notion de famille d'accueil avant même celle d'assistant familial et d'organiser peut-être les modalités de travail, et là je parle des relais, des congés, des réunions, voire des admissions d'enfants au sein des familles d'accueil, le choix de la famille d'accueil pour cet enfant précisément peut-être d'organiser ces modalités d'abord et avant tout en préservant l'intérêt de l'enfant et seulement cet intérêt-là.

En conclusion, une petite ligne de synthèse, on disait prendre des risques, c'est d'abord se reconnaître, être reconnu et valorisé comme acteurs, chacun d'entre nous, être reconnu et valorisé comme acteurs, c'est-à-dire être chacun responsable individuellement de ces actions vis-à-vis des enfants et des familles auxquelles on concourt à être un peu moins fragile, sans oublier bien entendu que le risque principal est toujours et d'abord porté par l'enfant lui-même. Merci beaucoup.

**Didier Lesueur :**

Merci Olivier Hiroux. Cinquième atelier « la sortie du dispositif », modéré par Mohamed L'Houssni, directeur de l'association Rétis en Haute-Savoie et c'est Gilles Séraphin qui porte le retour de cet atelier, directeur de l'Oned.

#### **ATELIER 5 : Gilles Séraphin, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned)**

Merci beaucoup, alors nous aussi nous avons eu un atelier très riche avec deux interventions et beaucoup de réactions et aussi de partages d'expériences. Ce compte-rendu va se faire un peu sous la forme de mots-clés, et des mots-clés tout d'abord sur les constats. Des constats pour le jeune c'est vraiment un sentiment assez et régulièrement de solitude, d'isolement, il y a même une expression, un jeune qui s'est défini comme un clochard avec un toit, de vide, d'absence de lien et du coup de besoin d'ancrage, de repères, de chaleur, de liens. Autre sentiment plusieurs fois exprimé c'est l'angoisse, l'angoisse de l'avenir. Il y a également pour le jeune une injonction au projet, assez paradoxalement une injonction au projet mais automatiquement une adaptation, un calcul de son projet, une limitation à minima de son projet. Enfin le jeune vit un fort sentiment de sélection et vraiment sélection à toutes les étapes.

Pour la société le constat, c'est que de façon générale, la jeunesse est déjà peu soutenue par les politiques publiques mais alors ces jeunes qui sortent de l'ASE, qui sortent des dispositifs, sont encore moins soutenus, en tous cas sont plus vulnérables, ils sont quasiment en situation d'exclusion. Enfin de la part de la société, il y a vraiment une injonction à l'autonomie qui est quand même assez forte. Le constat aussi pour les politiques publiques, les politiques associatives, les acteurs, c'est que c'est très dépendant de la volonté du personnel, des professionnels, du jeune mais aussi des élus, et c'est vrai que lorsque les élus sont fortement engagés ça fonctionne quand même beaucoup mieux. Il y a aussi le constat qu'il y a des ressources dormantes ou invisibles par les institutions et qu'elles ne sont pas assez utilisées.

En ce qui concerne les enjeux. Pour le jeune, les enjeux c'est vraiment d'avoir des repères, un soutien au lien, une estime de soi, d'identifier aussi sur qui compter ou pour qui ils comptent, de créer des attachements multiples et complémentaires. Un autre enjeu qui a été identifié pour les jeunes en général ou ces jeunes plus particulièrement, il y a un fort enjeu de mobilité, de mobilité géographique, sociale et culturelle et donc de prendre en compte cette mobilité, de voir soutenir cette mobilité dans le cadre de nos politiques publiques, ce n'est pas une mince affaire.

Les enjeux pour la société, il y a l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. La prise en compte du lien, du soin, du care, on va dire de la chaleur dans les politiques publiques, du désir aussi, c'est un mot qui a été assez souvent exprimé.

L'enjeu aussi pour la société c'est qu'il y a quand même une responsabilité collective, il faut insister sur collective, face à ces jeunes, et également la prise en compte du temps dans nos politiques publiques, un temps sans échéance et aussi des espaces, des lieux, d'espaces de rencontre.

Il y a également un enjeu pour la société c'est finalement d'adopter un regard décalé, d'accepter la rencontre avec ses jeunes et ils peuvent aussi nous apporter beaucoup de choses.

En ce qui concerne les enjeux pour les politiques publiques c'est vraiment d'institutionnaliser un moment les engagements individuels. On voit que des dispositifs qui fonctionnent très bien, reposent aussi sur des engagements individuels, que ce soient des élus, des professionnels, associatifs, etc. et à un moment il faut institutionnaliser, mais aussi il faut articuler les dispositifs, les institutions et c'est là la gageure, assouplir les dispositifs, le terme d'assouplissement est revenu très régulièrement, le terme de mutualisation et d'harmonisation non pas des pratiques mais plus des objectifs et des principes, et identifier les ressources existantes sur le territoire afin de créer des partenariats.

Les objectifs, toujours avec le système des mots clés. Les objectifs pour le jeune c'est une autonomie reliée, ce n'est pas une autonomie abstraite, c'est vraiment relié avec les autres, c'est la continuité des parcours sans rupture volontaire, sans séparation volontaire, parce que la rupture ou la séparation peuvent être aussi bénéfique et être recherché à certains moments mais il faut qu'ils soient recherchés et pas imposés. Les objectifs pour le jeune c'est sa construction de l'avenir et c'est d'avoir un droit à l'expérience et ce qui peut être vécu comme un échec par d'autres institutions, voir par le jeune lui-même à un moment c'est dans tous les cas une expérience de vie.

Les objectifs pour la société c'est le vivre ensemble, c'est aussi finalement et Jean-Louis tu ne mentiras pas c'est la fraternité, la fraternité au sein de la république, aussi c'est une expression qui a été utilisée, c'est limiter la casse aussi à la sortie des dispositifs.

En ce qui concerne les politiques publiques pour les objectifs c'est vraiment d'affirmer cette responsabilité partagée. C'est peut-être aussi d'assumer une discrimination positive à l'égard de ces jeunes, c'est d'affirmer un droit à l'expérience et c'est aussi de changer de posture.

Les risques que nous sommes prêts à prendre, pour le jeune, il prend beaucoup de risque aussi, c'est le risque pour lui, on verra par les différentes propositions, de faire confiance, d'oser, d'oser un lien avec d'autres donc c'est vraiment aussi de s'avancer, de s'affirmer. Parallèlement il peut y avoir aussi pour lui, il faut qu'il ose le risque parfois de la rupture, de la séparation donc c'est quand même un équilibre assez délicat.

Pour la société, il y a une prise de risque qui a été exprimée et qui a suscité des débats c'est dire qu'en faisant différents dispositifs, d'aide à la sortie des dispositifs, on risquait de créer des besoins, que les dispositifs créent des besoins, qu'il y a une fabrication finalement d'assistés, ça a quand même été débattu en disant que les besoins précédaient les dispositifs pour les jeunes majeurs.

En ce qui concerne les politiques publiques, cette prise de risque, il y a le risque financier mais on a vu finalement qu'il était pas trop lourd, c'est aussi pour les acteurs des politiques publiques, c'est se décroiser, aller vers l'extérieur, aussi bien pour les associations d'aller vers les professionnels, d'aller vers les conseils départementaux et pour les salariés des conseils départementaux d'aller aussi vers les associations, vers les particuliers, donc c'est ce décroisement.

Et finalement les propositions et les leviers, plus des leviers parce que l'on a vu qu'il y a deux dispositifs qui nous ont été présentés, on voyait vraiment les leviers d'action. Alors il y a des leviers très simples, des propositions très simples. Par exemple c'est de créer pour ces jeunes un coffre fort électronique pour qu'il y ait tous les documents qui soient regroupés à un même endroit et qu'ils soient disponibles pour toutes les démarches administratives parce que l'un des principaux soucis c'est d'avoir les bons papiers au bon moment au bon endroit.

Il y a des propositions beaucoup plus larges ça tourne autour de l'articulation avec les réseaux, avec le réseau associatif, entre les différents dispositifs et notamment les acteurs du logement, de l'insertion et de la santé. Avec le réseau associatif on a vraiment insisté sur deux réseaux, sur les Adepape et sur le parrainage, et vraiment à chaque fois en insistant que ce sont tout à fait des dispositifs qui sont en complémentarité et non pas en remplacement des politiques publiques qui peuvent être menées notamment par le conseil départemental.

Dans les leviers il y a bien évidemment l'engagement de chacun et notamment des élus. Il y a aussi des dispositifs qui permettent une mobilité, la souplesse et vraiment l'articulation des réseaux et notamment des ressources déjà existantes dans le territoire.

Donc vraiment pour résumer, finalement on a peu parlé, peu abordé même si c'était présent des questions budgétaires, on a vraiment parlé de solidarité, d'estime de soi, de reconnaissance, de liens, de chaleur, de soins, d'attachement et aussi de citoyenneté. Merci.

**Didier Lesueur :**

Merci Gilles Séraphin. Je crois que l'on peut applaudir à nouveau les cinq rapporteurs pour le travail fait, la lisibilité et la clarté du propos. Peut-être deux précisions à ce sujet, il a été évoqué un rapport de l'Odas dans un des ateliers, je vous informe que les principales conclusions de ce rapport seront discutées lors de l'Assemblée générale de l'Odas du 23 juin et que le rapport sera publié et mis à disposition de l'ensemble du public d'ici la fin de l'année.

**Jean-Louis Sanchez :**

Troisième ajout, comme tu as parlé, Gilles, de fraternité, je n'ai pas été fraternel hier pour des raisons qui ne m'étaient pas imputables avec notre amie belge, bien évidemment son expérience sera publiée dans le journal de l'action sociale.

**Didier Lesueur :**



Merci à nouveau à chacun. J'invite les participants de la deuxième table ronde à venir nous rejoindre.  
Geneviève Avenard, Emmanuelle Bercot, Mathieu Garnier, Philippe Necand et Philippe Simon.